



**CONSEIL MUNICIPAL DU  
Lundi 09 novembre 2015**

**PROCES VERBAL**

**Le Conseil Municipal de BRAZEY EN PLAINE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire le lundi 09 novembre 2015 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Gilles DELEPAU, Maire.**

**Etaient présents :** Gilles DELEPAU, Brigitte LANOE, Emmanuelle GOLLOTTE, Rachel GRIVAULT-LAISNE, Nathalie MARIN GARCIA, Martine FRANCOIS, Jacqueline PASSEMARD, Lionel HOUEE, Mathieu POUILLY, Joris BARBE, Julien BALME, Rachida RADI, Jean-Luc BOILLIN, Marie CENDRIER, Maureen BELIARD, Frédéric FEVRE.

**Absents excusés :** Patrick PICHON (pouvoir Lionel HOUEE), Yves PITOIS, Pascal DUMONT.

**Le quorum étant atteint, le conseil a pu valablement délibérer.**

**Secrétaire de séance :** Jean-Luc BOILLIN

Avant de commencer, Monsieur le Maire demande à ce qu'il soit ajouté deux points à l'ordre du jour :

- Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,
- Décision modificative sur le Chapitre 012 - Frais de personnel -.

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande d'ajourner le point n°3 "Modification de la périodicité du versement du régime indemnitaire annuel". Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
mardi 13 octobre 2015.**

Monsieur le Maire porte à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal du conseil municipal du mardi 13 octobre 2015. Le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Le conseil municipal examine ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour de la séance.

## **POINTS DONNANT LIEU A DELIBERATION**

### **1 – Modification de l'avenant n°1, lot n°01 et de l'avenant n°1, lot n°03 (prise en septembre 2015)**

Monsieur le Maire explique que lors de l'élaboration de la délibération n° 089-09-15, il nous a été notifié une erreur de montant, en effet sur l'avenant n°1 sur l'entreprise SARL CHEVALIER la moins value est de 18 180.00 € et non de 21 513.00 €.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, la modification de l'avenant n°1, lot n°01 et de l'avenant n°1, lot n°03.

**La délibération suivante sera prise :**

#### **Délibération n°94-11-15**

**CONSIDERANT** le marché de travaux de la maison de Santé Pluridisciplinaire, plus particulièrement le lot n°01 - terrassement, attribué à l'Entreprise NOIROT- 21701 NUITS SAINT GEORGES, et le lot n° 03 - Maçonnerie, attribué à l'Entreprise SARL CHEVALIER - 21470 BRAZEY EN PLAINE ;

**CONSIDERANT** que l'Entreprise NOIROT a réalisé un enrobé type résine pépite sachant qu'initialement il était prévu un dallage en béton désactivé par l'entreprise SARL CHEVALIER ;

**PROPOSE** d'approuver l'avenant n°1 sur l'entreprise NOIROT en plus value de 16 912.75 € HT sur le marché de base initialement prévu pour un montant de 158 221.35 € HT ;

**PROPOSE** d'approuver l'avenant n°1 sur l'entreprise SARL CHEVALIER en moins value de 18 180.00 € HT sur le marché de base initialement prévu pour un montant de 270 000.00 € HT ;

**Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire concernant cet avenant en plus value ;**

**APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire concernant cet avenant en moins value ;**

**HABILITE Monsieur le Maire à signer tout acte concernant ce dossier.**

## **2 - Personnel communal : Approbation du régime indemnitaire**

Monsieur le Maire explique que les crédits doivent être prévus au budget pour permettre le versements des primes aux agents de la commune.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, l'approbation du régime indemnitaire.

**La délibération suivante sera prise :**

### **Délibération n°093-11-15**

**VU** les délibérations n°02.05.08 du 29 mai 2008 et n°04.05.10 du 04 mai 2010 définissant le nouveau régime indemnitaire applicable au personnel communal de BRAZEY EN PLAINE ;

**SUR** sa proposition,

**Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ARRETE** l'enveloppe indemnitaire définitive du personnel communal pour l'année 2015, à **36 700.00 € ;**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à répartir cette enveloppe selon les critères fixés par les délibérations n°05.05.08 du 29 mai 2008 et n°04.05.10 du 04 mai 2010.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

## **3 – Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

Monsieur Lionel HOUEE, adjoint au Maire, explique que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été présenté, lundi 19 octobre dernier, par Monsieur le Préfet à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale et qu'il convient d'émettre un avis sur les propositions de modifications qui concernent la commune.

Il rappelle que la commune adhère au SICECO, compétent pour la distribution d'électricité. Il conviendrait de créer un Syndicat Unique dont l'objectif serait de gérer l'ensemble des communes ne faisant pas partie du Grand Dijon".

Monsieur le Maire précise que la gestion de la compétence "distribution d'électricité" par le Grand Dijon sur son périmètre, implique qu'il reste 24 communes issues du SIRET de Plombières les Dijon en dehors de la Communauté Urbaine du Grand Dijon.

Monsieur le Maire explique que compte tenu que ces 24 communes représentent 20 393 habitants et une longueur de réseau de 430 km alors que le SICECO représente 285 622 habitants et 9 500 km de réseau, cette solution est la seule et unique qui puisse être acceptée par l'ensemble des communes adhérentes du SICECO.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, l'avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

**La délibération suivante sera prise :**

**Délibération n°096-11-15**

Monsieur le Maire, informe les membres du Conseil Municipal que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été présenté, lundi 19 octobre dernier, par Monsieur le Préfet à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale et qu'il convient d'émettre un avis sur les propositions de modifications qui concernent la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au SICECO, compétent pour la distribution d'électricité, et qui est concerné par la page 37 du document où il est inscrit qu'il convient de créer un **Syndicat Unique** dont l'objectif serait de gérer l'ensemble des communes ne faisant pas partie du Grand Dijon".

Monsieur le Maire précise que la gestion de la compétence "distribution d'électricité" par le Grand Dijon sur son périmètre, comme le propose Monsieur le Préfet, implique qu'il reste 24 communes issues du SIRET de Plombières les Dijon en dehors de la Communauté Urbaine du Grand Dijon.

En conséquence, et afin que ne subsiste qu'un seul et unique Syndicat qui gère la distribution de l'électricité sur tout le département de la Côte d'Or et hors Communauté Urbaine, il convient simplement d'étendre le périmètre du SICECO à ces 24 communes pour atteindre l'objectif de rationalisation visé par Monsieur le Préfet.

Compte tenu que ces 24 communes représentent 20 393 habitants et une longueur de réseau de 430 km alors que le SICECO représente 285 622 habitants et 9 500 km de réseau, cette solution est, à notre sens, la seule et unique qui puisse être acceptée par l'ensemble des communes adhérentes du SICECO.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**VU** la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**VU** le projet de schéma départemental de coopération intercommunale ;

**DEMANDE à Monsieur le Préfet l'extension du périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes du SIRET de Plombières les Dijon afin que la distribution d'électricité soit gérée par le SICECO pour l'ensemble du département de la Côte d'Or hors la présence de la Communauté Urbaine du Grand Dijon.**

**CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cet avis à Monsieur le Préfet ;**

**AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tout acte concernant ce dossier.**

## **4 – Décision modificative du budget principal - chapitre 012 : personnel**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'adopter une décision modificative du budget principal pour tenir compte des remboursements des NAP à la Communauté de Communes "Rives de Saône", l'augmentation des effectifs le mercredi après-midi, la mise sous en enveloppes et le secrétariat des bureaux de vote pour les élections cantonales.

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, la décision modificative - chapitre 012 : personnel.

**La délibération suivante sera prise :**

### **Délibération n°95-11-15**

**VU** les délibérations n°02.05.08 du 29 mai 2008 et n°04.05.10 du 04 mai 2010 définissant le nouveau régime indemnitaire applicable au personnel communal de BRAZEY EN PLAINE ;

**SUR** sa proposition,

**Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ARRETE** l'enveloppe indemnitaire définitive du personnel communal pour l'année 2015, à **36 700.00 € ;**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à répartir cette enveloppe selon les critères fixés par les délibérations n°05.05.08 du 29 mai 2008 et n°04.05.10 du 04 mai 2010.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

## **POINTS NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATION**

### **Dématérialisation**

Monsieur le Maire explique que nous avons la possibilité de dématérialiser l'ordre du jour ainsi que les pièces jointes du conseil municipal. Il demande l'accord aux conseillers pour ceux qu'ils le veulent que cela soit fait. Cela permettra de faire des économies de papiers car souvent de lourds dossiers sont édités pour préparer les séances de conseil municipal. Il précise que la convocation pour la séance du conseil municipal sera toujours sous forme papier.

### **Réflexion sur l'organisation des différentes commissions**

Monsieur le Maire désire revoir l'organisation des différentes commissions au sein du conseil municipal. Il désire reprendre un rythme sérieux pour pouvoir échanger plus facilement.

Il faut revoir toutes les commissions pour faire le point. Il insiste sur le domaine de l'économie, il faut reprendre le lien avec les entreprises.

### **Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)**

L'ouverture de la MSP s'est faite le lundi 02 novembre 2015. Les médecins sont satisfaits des locaux. L'application des pénalités de retard est en cours.

### **Points ressources humaines**

Monsieur le maire informe le conseil municipal du départ de la directrice Générale des Services, Madame Sandrine DUBOURG.

### **Réunion prévention sur les droits et les devoirs de chacun**

Un débat aura lieu le mardi 08 décembre 2015 au collège sur le thème des droits et devoirs de chacun, ainsi que les différentes valeurs de la République dont le harcèlement.

### **Communications**

Marché de Noël des commerçants le samedi 28 novembre 2015  
Conseil d'Administration du collège le lundi 30 novembre 2015  
Réouverture du magasin COLRUYT le mercredi 02 décembre 2015  
Colis de Noël le vendredi 04 décembre 2015  
Marché de Noël de l'école maternelle le vendredi 11 décembre 2015  
Conseil municipal le lundi 14 décembre 2015  
Vœux de Monsieur le Maire le vendredi 08 janvier 2016

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.**

***Fait à BRAZEY EN PLAINE, le novembre 2015  
Le Maire,  
Gilles DELEPAU.***